



SORTIES du MERCREDI **SAISON 2019-2020**

- Age minimum: 6 ans,
- Age maximum: 17 ans,
- **Etre assuré pour le ski,**

- Une **section télémark** assurée uniquement pour les enfants, possédant la **3^{ème} étoile**.

Inscriptions : limités à 100 places.

- **Au siège du S.C.C.S. en gare de Montmélian,**
tous les mercredi à partir du 06 novembre 2019 de 17h30 à 19h.
- **A la Bourse aux skis les 30 novembre et 01 décembre 2019,**
au gymnase « Le Kotinos » Montmélian.

Tarifs : 255 € pour 10 sorties (étoiles et licence FFS comprises),

Règlement : par chèque (5 chèques maximum), Espèces, Chèques Vacances et Coupons Sport.

Des attestations de paiements peuvent être faites.

Un tarif particulier est appliqué pour les enfants de cheminots avec l'aide du CASI Chambéry (Comité d'Activités Sociales Interentreprises).

Lieu : Station du Collet d'Allevard, sous réserve des conditions météo et de l'enneigement.

- Forfait Saison pour l'enfant dans cette station

Horaires des cars (Départ) :

❶ **CHAMBERY** : 12h30, parking extérieur du Technicentre de Chambéry.

❷ **CHALLES LES EAUX** : 12h30, parking des écoles.

❸ **CHIGNIN** : 12h40, derrière l'hôtel Formule 1.

❹ **MONTMELIAN** : 12h40, parking du collège.

❺ **DETRIER** : 13h05, parking de Super U

} Retour vers 18h15-18h45

} Retour vers 17h55

1ère sortie : le mercredi 8 janvier 2020
Sortie à la journée : le mercredi 04 mars 2020

Renseignements auprès des responsables :

Didier Imbert : 06.77.65.43.21, mail : mercredi.sccs@free.fr

Brigitte Dubrulle : 06.32.08.61.65

Site internet : <http://sccs-montmelian.clubffs.fr>

Suite au verso ⇨

Diverses Informations

Encadrement et assurances : L'encadrement des sorties est effectué par des moniteurs fédéraux et des bénévoles formés par la FFS, ceux-ci ne peuvent enseigner qu'à des personnes titulaires de la licence carte neige, couvrant ainsi leur responsabilité civile et celle du club. Chaque enfant doit être couvert par une assurance extra scolaire incluant la pratique du ski.

Journée spéciale des citadins : Le comité de ski Savoie et le conseil départemental, organisent le **samedi 07 mars 2020** une journée multi-activités pour les enfants nés entre 2007 et 2011, ayant acquis la 2^{ème} étoile.

Absences : Toute absence d'un mercredi doit être signalée auprès des responsables soit par téléphone, soit par mail.

En cas d'arrêt de la saison pour raison médicale, le remboursement est à voir avec votre assurance.

En cas d'arrêt de la saison pour tout autre raison, aucun remboursement ne pourra avoir lieu, le club souscrivant un forfait saison auprès de la station.

Perte du forfait saison : En cas de perte du forfait saison, le remplacement de celui-ci est au prix de 20€ à charge de la famille. En cas d'oubli du forfait pour l'après midi, 10€ seront à charge de la famille.

Fournir :
1 Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire
1 Certificat médical pour les nouveaux adhérents
1 Photo d'identité de l'enfant pour le forfait

Équipement : L'enfant doit avoir son matériel (ski, bâtons et chaussures dans des housses marquées au nom de l'enfant) être équipé pour la pratique du ski, combinaison ou anorak et pantalon de ski, gants, masque et **casque obligatoire**.

Prévoir un goûter, un chocolat chaud est offert aux enfants chaque sortie.

Un gobelet réutilisable sera donné lors de l'inscription à chaque enfant, celui ci devra suivre l'enfant tous les mercredis pour pouvoir boire le chocolat chaud.

Règlement de l'inscription:

1 chèque de 2 € pour la caution du forfait, **encaissé en cas de non restitution en fin de saison.**

<p>Extérieurs : 255,00€</p>	<p>5 chèques à l'ordre du SCCS : ⇒ 1 x 53,00€ pour l'adhésion et licence FFS sans assurance (encaissé dès l'inscription), ⇒ 4 x 50,50€ débités fin décembre, janvier, février, mars. (Les chèques vacances ou coupons sport sont acceptés) <i>inscrire le nom de l'enfant au dos des chèques</i></p>
<p>Cheminots : 144,00€</p>	<p>1 chèque à l'ordre du SCCS : ⇒ 1 x 53,00€ pour l'adhésion et licence FFS sans assurance, (encaissé dès l'inscription), ⇒ Puis auprès du CASI (espace CE) de Chambéry : 04.79.60.98.68 ↳ 1 chèque : ⇒ 1 x 91,00€ pour les 10 mercredi Le CASI participe à hauteur de 111,00€.</p>